



CONTENUS

Le Partenariat pour la sécurité et la prospérité passe par la défense des DPI	1
Les Accords de partenariat économique ACP-UE inquiètent en Afrique.....	2
Remaniement ministériel et reformulation des politiques culturelles au Canada ?.....	3
Actualités.....	3
Une chaîne de télévision africaine sur Internet pour promouvoir la diversité culturelle	3
Canal France international : la télévision française au service de la diversité culturelle.....	4
2008 : Année européenne du dialogue interculturel.....	4

[Notre analyse] La protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) apparaît aujourd'hui comme l'un des éléments-clés afin de renforcer la compétitivité des économies à l'ère de la société de l'information et du savoir. Cette logique de protection des droits va de pair avec une logique d'ouverture des marchés par la généralisation des Accords de partenariat économique (APE). Levée des entraves au commerce des produits de base (agricoles et industriels) et protection de la propriété des innovations à haute valeur technologique qui fondent le nouveau cycle de croissance, telle semble être la stratégie qui se déploie dans les relations bilatérales, les processus d'intégration régionale, mais aussi au niveau des négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC. Dans le domaine culturel, une telle dynamique implique de mettre en œuvre des politiques adaptées à l'évolution du mode de production des biens et services culturels. Une telle situation impose donc une pression à l'innovation, qui n'est cependant pas obligatoirement gage de préservation de la diversité et du dialogue interculturel.

Le Partenariat pour la sécurité et la prospérité passe par la défense des DPI

Un plan d'action régional a été approuvé par le président américain et ses homologues du Canada et du Mexique afin de promouvoir la compétitivité en Amérique du Nord par l'intensification de la collaboration en matière commerciale ainsi que le renforcement des droits de propriété intellectuelle (DPI).

Réunis à Montebello (Québec) à l'occasion du Sommet trilatéral du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) les 20 et 21 août derniers, les présidents Bush et Calderon, ainsi que le premier ministre Harper, ont fait part de leur volonté d'accroître la collaboration entre les trois pays de l'ALENA. Ils ont notamment souligné les deux piliers visant à garantir la compétitivité de la zone, soit une Structure de coopération réglementaire et une Stratégie d'action en matière de propriété intellectuelle. Le cadre réglementaire cherche à renforcer l'harmonisation des normes et rationaliser les règlements et processus, particulièrement dans des secteurs fortement intégrés comme les produits chimiques, l'automobile, le transport et le secteur des technologies de l'information et de la communication. La stratégie en matière de DPI vise des actions communes pour détecter et dissuader le commerce des marchandises piratées et contrefaites, promouvoir la conscience du public envers ces actes de piraterie tout en impliquant les parties prenantes locales dans la préservation des DPI.

«Les États-Unis espèrent que cette stratégie aidera les trois pays à informer leurs populations respectives que la protection des DPI est essentielle à la promotion d'une forte compétitivité dans la région qui sera bénéfique à tous, et ne vise pas simplement à empêcher le vol d'enregistrements logiciels et musicaux», a affirmé le Secrétaire adjoint du Commerce américain, David Bohigian. «En démontrant un respect partagé pour les DPI dans ses lois, règlements et applications, aussi bien que dans ses attitudes publiques, l'Amérique du Nord peut devenir une région qui rivalise efficacement avec l'Europe et l'Asie pour l'investissement dans des sociétés innovantes axées sur la connaissance», a-t-il ajouté. La protection des brevets, des marques déposées et des droits d'auteurs associés aux marques de renommée internationale créées par des multinationales américaines a contribué à hauteur de 5 milliards (en dollars américains) à la valeur de capitalisation boursière de ces sociétés. L'extension de la protection des DPI à l'échelle de la région est donc cruciale pour garantir la confiance du grand public envers ces marques. La stratégie en matière de DPI invite donc à une action commune mais aussi à une cohésion internationale sur ce thème. D'ailleurs, cette convergence de point de vue s'est déjà manifestée par le ralliement du Canada et du Mexique derrière la position américaine lors du différend qui oppose les États-Unis à la Chine sur la question du respect des DPI, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).



Selon la déclaration commune adoptée le 21 août à la clôture de cette rencontre du PSP, les leaders entendent développer un projet économique afin de répondre aux pressions toujours croissantes sur la compétitivité nord-américaine et faciliter le commerce dans des secteurs spécifiques pour favoriser des chaînes de valeur nord-américaines plus fortes. Ils soulignent aussi leur volonté d'analyser plus profondément d'autres pactes de libre-échange qui ont été signés depuis l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), à commencer par ceux en vigueur dans l'hémisphère occidental. Finalement, outre le fait de favoriser la création de frontières intelligentes et sûres, qui semble constituer une autre clef de l'augmentation de la compétitivité régionale, les leaders des trois pays nord-américains se sont entendus pour améliorer les communications et la coordination des contrôles aux frontières, partager les meilleures pratiques technologiques, améliorer l'infrastructure de commerce et soutenir l'engagement avec la communauté d'affaires des trois nations.

Au sommet de Montebello, les trois leaders se sont rencontrés de manière bilatérale et trilatérale, et ont aussi tenu une session avec le Conseil de compétitivité nord-américain, qui est composé de 10 dirigeants d'entreprise de chaque pays. Ce conseil a présenté un rapport comprenant plusieurs recommandations et soulignant la nécessité de maintenir la pertinence et la cohérence du PSP. Ce rapport insiste par ailleurs sur les progrès réalisés en matière d'harmonisation du contrôle aux frontières, de coopération réglementaire et d'intégration énergétique.

Source: "North American leaders tout efforts to boost region's competitiveness", *Inside U.S. Trade*, vol.25, n°34, 24 août 2007. (www.INSIDETRADE.COM).

Les Accords de partenariat économique ACP-UE inquiètent en Afrique

Pendant 30 ans, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont bénéficié d'un accès préférentiel au marché européen dans le cadre des Accords de Lomé et de Cotonou. Les Accords de partenariat économique (APE) actuellement en négociation vont modifier cette relation privilégiée. En juin 2000 à Cotonou, l'Union européenne (UE) et les pays ACP ont signé un nouvel accord dit de partenariat économique ACP-UE. A la place des préférences commerciales non réciproques et discriminatoires des conventions de Lomé, cet accord de Cotonou prévoit la négociation et la conclusion, au plus tard le 31 décembre 2007, de nouveaux arrangements commerciaux compatibles avec les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Selon Maurizio Cellini, représentant de la Commission européenne au Burkina Faso, «le système commercial qui était en place avant n'était pas compatible avec les règles de l'OMC parce qu'il favorisait les pays ACP. C'était une forme de discrimination vers d'autres pays en voie de développement qui ne sont pas des pays ACP et qui ne pouvaient pas bénéficier des avantages tarifaires que l'UE accordait aux ACP. Ces pays ont dénoncé cette discrimination. Une dérogation a été donnée aux ACP de continuer ce régime préférentiel». Dans la dernière dérogation donnée aux ACP en 2000, l'UE a envisagé un régime qui soit plus compatible avec les règles de l'OMC. Désormais, la mise en application des APE signifie que les ACP, pour maintenir leur accès aux marchés internationaux, devront ouvrir leurs propres marchés internes. Ce qui suscite des inquiétudes de la part des producteurs locaux qui considèrent que les économies des pays ACP ne sont pas prêtes pour cette libre concurrence que l'on prétend développer en leur faveur. L'ouverture des marchés impliquerait l'inondation des produits agricoles tels que le lait, la viande, les œufs, la pomme de terre... subventionnés à l'exportation en Europe ils seront vendus à un prix sans commune mesure avec le coût de production local dans la zone ACP.

Les APE suscitent les mêmes inquiétudes que les Programmes d'ajustement structurel (PAS) lancés dans les années 90. Tant d'espoirs ont été déçus au bilan de ces programmes. Avec les APE, l'UE s'attache uniquement au volet commercial des Accords de Cotonou. La paupérisation des paysans peut amener un exode massif des jeunes ruraux vers les grandes villes avec les conséquences qui en découlent (chômage, délinquance). Ces inquiétudes sont connues de l'UE selon Maurizio Cellini, «dans les pays africains beaucoup de recettes proviennent du fisc [ces recettes vont être considérablement réduites avec l'abolition des droits de douane]... Nous savons également que les entreprises locales vont être exposées à une concurrence plus forte. Cependant les APE se présentent comme une opportunité dont il faut pouvoir profiter».

Source : Marceline ILBOUDO, «Accords de partenariat économique : Des préoccupations sur la table», *Sidwaya*, 03 septembre 2007. (www.lefaso.net)

Remaniement ministériel et reformulation des politiques culturelles au Canada ?

Le remplacement de Bev Oda par Josée Verner à la tête de Patrimoine Canada fut l'occasion d'une réflexion sur l'efficacité des politiques culturelles canadiennes. Alors que peu de personnes doutent réellement de l'importance du secteur culturel dans les politiques économique et sociale, plusieurs se questionnent sur l'efficacité des programmes en vigueur. Pour certains, Patrimoine Canada s'est progressivement transformé en agence de financement d'initiatives culturelles diverses orientée vers le statu quo. Le financement accru pour des festivals, des films, des musées et d'autres industries culturelles peut être valable, cependant, le problème de cette approche par subvention est qu'elle n'est pas en adéquation avec les changements profonds qui s'opèrent actuellement dans le secteur.

L'aide gouvernementale aux industries culturelles canadiennes s'élève à des centaines de millions de dollars chaque année. Les éditeurs ont reçu plus de 35 millions de dollars en 2005-06 en vertu du Programme de développement de l'industrie d'édition de livres. L'industrie du magazine a reçu plus de 15 millions, le Fonds de musique du Canada a accordé au compte-gouttes plus de 19 millions l'année dernière et presque un quart de milliard de dollars a été versé à la radiodiffusion. La plupart de ces programmes ont été développés à une époque où les canaux de distribution étaient limités et les dépenses associées à la publication de livres et des magazines, l'enregistrement de chansons, aussi bien que la fabrication de nouveaux films, étaient hors de portée des simples individus. Ces programmes gouvernementaux ne sont donc étonnamment pas orientés vers la distribution et le côté marketing des industries culturelles, ni sur les créateurs individuels. Or, les modes de production culturelle ont changé radicalement ces dernières années. Les technologies numériques et l'Internet ont permis à des milliers d'individus d'adopter des modèles économiques alternatifs en produisant un contenu de qualité distribué à un auditoire global.

Il semble aujourd'hui nécessaire de renforcer l'appui aux nouveaux médias qui recueillent une fraction minuscule du financement public ainsi que l'octroi de temps d'antenne égal à des groupes comme la Coalition des créateurs de musique canadienne et les Arts d'appropriation, deux coalitions qui représentent des centaines de musiciens et des artistes visuels. Par ailleurs, un rôle plus actif doit être joué dans le domaine des publications numériques, de même qu'en ce qui concerne la politique sur les réseaux à grande vitesse et la tarification de radio compétitive. Tandis que les pays européens ont lancé des initiatives de numérisation majeures adaptées à la préservation et la promotion de leur patrimoine culturel, le Canada a échoué à mettre en oeuvre une stratégie de numérisation nationale.

Source: Michael Geist, "Canadian Heritage Department must face up to new digital reality", *The Ottawa Citizen*, 28 août 2007.

ACTUALITÉS

Une chaîne de télévision africaine sur Internet pour promouvoir la diversité culturelle

LCA1 TV, une chaîne de télévision africaine, se met progressivement en route. Le chantier de sa construction vient d'être lancé par ses promoteurs à Stains en France. Les promoteurs souhaitent faire de LCA1 TV «la porte d'entrée et de sortie du continent». Logée sur la toile, LCA1 TV devrait recouvrir la radio, la télévision et la presse écrite. Le projet est soutenu par l'association *Essua* qui regroupe les producteurs et artistes de la diaspora au service du combat pour la promotion de l'art et des artistes africains. Parmi lesquels le Camerounais Guy Tondji, plus connu sous son nom d'artiste Guy Manu (président-directeur général de la chaîne), associé aux grands noms africains du monde artistique, de la production et de l'animation, des journalistes et réalisateurs. Selon Guy Tondji, il s'agit «d'un véritable défi pour la diversité culturelle du continent et pour la promotion de l'art et de ceux qui soutiennent la création comme pour des milliers d'Africains en direction desquels l'oeuvre voit le jour».

Outre la promotion de l'art africain, de la musique et de tout ce qui relève de l'inventivité, de l'inspiration, de la culture, la nouvelle chaîne veut accorder une attention soutenue à la diversité culturelle. Cette chaîne, comme le souhaite Guy Tondji, «se veut le lieu d'expression de l'identité africaine. Elle va démontrer que l'éloignement géographique de notre continent, dont souffrent la plupart des artistes africains venus se chercher en Europe, n'a pas entamé cette proximité affective qui fait que même à des milliers de kilomètres de chez nous, on reste très attachés au terroir».

Source: *Le Messager* (Cameroun), 29 Août 2007. (www.lemessager.net)



Canal France international : la télévision française au service de la diversité culturelle

Née voilà bientôt deux décennies, Canal France international (CFI) est désormais une filiale du groupe France Télévisions, en charge des actions de coopération. Elle entend répondre à la directive de l'UNESCO pour contribuer à mener à bien le combat pour la diversité culturelle. CFI apporte son expertise et son réseau de satellites afin de soutenir la restructuration des télévisions (nationales et privées) en les menant vers l'ère de troisième génération et en leur fournissant, au sein d'une banque de programmes, les matériaux indispensables pour composer leur grille.

Par ce biais, la France possède un outil de promotion culturelle et de rayonnement de l'audiovisuel français à travers le monde. En mettant gratuitement à disposition des pays en voie de développement une large offre de programmes français, CFI permet à la langue de Molière de mener à bien sa croisade contre la main mise de l'anglais. A travers le monde, de nombreuses chaînes partenaires puisent largement dans cette offre et disposent ainsi de plusieurs heures de programmes par jour - une réelle alternative aux programmes américains et autres *téléromans* qui font de l'ombre aux chaînes des pays du Sud. En Afrique, l'offre de CFI est même le «cœur de grille» de nombreuses télévisions publiques. Ainsi en 2006, CFI a fourni plus de 5400 heures à ses partenaires. Mais outre ces heures CFI a offert également aux chaînes africaines de pays anglophones et lusophones un service adapté avec de plus en plus de programmes en langue anglaise ou portugaise.

Au-delà de la fourniture indispensable des programmes télévisuels et cinématographiques, CFI offre son expertise aux chaînes partenaires en les accompagnant au quotidien. En conduisant des missions de conseil et de formation et en apportant un soutien logistique et technique (la télévision malgache a été entièrement repensée avec l'aide de CFI, la télévision des Comores a vu le jour grâce à CFI), c'est toute une interdépendance qui est ainsi construite, un réseau aux nombreux maillons qui permet de tisser des relations et d'aider au dialogue Sud-Sud. C'est près de 200 missions qui furent ainsi menées en 2006 dans plus de 40 pays (d'Asie, du Monde Arabe, d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Amérique latine). Certaines d'entre elles s'intègrent dans des programmes de soutien à moyen terme et s'étalent ainsi sur plusieurs années. Dans ce contexte, les télévisions du Sénégal, du Burkina-Faso, du Niger, du Bénin ou de Djibouti bénéficient par exemple d'un plan spécifique de 3 ans de conseil, d'études et de formations.

Source: *Journal Le Magne*, 27 août 2007. (www.lemagne.net)

2008 : Année européenne du dialogue interculturel

Qu'il s'agisse de la liberté de la presse, de la lutte contre les discriminations et le racisme, de l'intégration des immigrants ou encore de la politique d'éducation, les différences culturelles se font sentir dans de nombreux domaines. La meilleure façon de combattre les préjugés est d'instaurer un échange sous la forme d'un dialogue interculturel. L'Union européenne a décidé de faire de 2008 l'Année européenne du dialogue interculturel. Les objectifs sont multiples: sensibiliser les Européens à l'importance du dialogue; promouvoir les valeurs communes et la notion du respect mutuel; encourager les échanges et les débats. Une attention particulière sera accordée au dialogue entre les religions. Une campagne d'information et des événements seront organisés tout au long de cette année thématique dotée d'un budget de 10 millions d'euros. Pour permettre un suivi à long terme, l'Union réalisera également des études et des consultations. L'année se terminera par un forum interculturel qui rassemblera société civile, représentants religieux et responsables politiques.

Source: *Relatio*, 03 septembre 2007. (<http://relatio.blogspirit.com>)

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Raphaël Canet

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.